



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sections de communes

Question écrite n° 130747

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la propriété des biens sectionnaux. Certains professionnels du droit rencontrent des difficultés lorsque ces biens doivent faire l'objet d'un acte juridique. Il lui demande de lui préciser si ces actes doivent être rédigés au nom de la section ou au nom des habitants de cette dernière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130747

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2387

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)